



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE TUTELLE UN LIBRARY



JUN 2 1983

Distr.  
GENERALE

T/PET.10/292

26 mai 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

PETITION DE MME ALICE BARNES CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE  
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

5009 San Joaquin Drive  
San Diego, Calif. 92109

Le 22 mai 1983

Monsieur le Secrétaire du  
Conseil de Tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Secrétaire

Lors de quatre référendums en quatre ans, les Palaosiens ont toujours refusé d'approuver les plans militaires des Etats-Unis concernant leurs îles.

Bien que les plans nucléaires prévus pour les Palaos, tels qu'ils sont énoncés dans l'Accord de libre association, aient été rejetés par la population, le Département d'Etat des Etats-Unis a déclaré que le Gouvernement palaosien devait mettre au point une méthode acceptable permettant de concilier "les dispositions de sa constitution qui visent à maintenir le territoire des Palaos exempt d'armes nucléaires avec l'Accord de libre association".

M. Roger Clark, spécialiste du droit international, écrit que : "Les Etats-Unis, ayant accepté la manière par laquelle la question a été présentée aux électeurs et ayant même peut-être insisté pour qu'elle soit présentée sous cette forme, sont indubitablement tenus de se conformer au résultat de l'élection" 1/. Il a ajouté que les Gouvernements américains et palaosiens ne peuvent pas ne faire aucun cas de la Constitution, et un traité "inconstitutionnel n'est rien de plus qu'un traité inconstitutionnel".

1/ Voir T/PET.10/265, annexe.

Beaucoup de personnes peuvent témoigner des préjudices causés à la santé et à la culture des populations des îles Marshall par les essais nucléaires effectués dans le Pacifique. Les obligations contractées par les Etats-Unis en vertu de l'Accord de tutelle n'ont pas été remplies et le bien-être des habitants des îles Marshall a été sacrifié au nom des "intérêts de la défense nationale des Etats-Unis".

Les questions de l'ingérence des Etats-Unis dans le processus d'auto-détermination des Palaos devraient être portées devant la tribune internationale. Il faut que les Etats-Unis se sentent contraints de respecter le droit du peuple palaosien de décider lui-même d'un avenir libre d'armes nucléaires.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Alice BARNES

cc : S. Exc. Mme Jeane Kirkpatrick,  
Représentante permanente  
des Etats-Unis d'Amérique auprès  
de l'Organisation des  
Nations Unies,

Son Exc. M. Fred Zeder, Ambassadeur  
Département d'Etat.

-----